



Maurice Verdoncklaan 49
9050 GENTBRUGGE
info@kvabb.org
0900 10 465

Gentbrugge, 29.06.2025

Geachte heer Minister van Financiën,
Geachte heer Jambon,

La KVABB est une association professionnelle regroupant plus de 1000 membres actifs dans le domaine de la comptabilité. Par la présente lettre, nous souhaitons, en tant qu'association professionnelle, l'Association royale des comptables et des conseillers fiscaux de Belgique (CRECCB), soulever un point délicat.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le récent changement de cap dans le traitement fiscal des véhicules hybrides. Ce qui avait commencé comme une mesure annoncée dans l'accord de gouvernement et approuvée par la suite par l'ensemble du Conseil des ministres a désormais été revu à la baisse, en partie sous la pression de l'Europe. De telles décisions ont pour conséquence que des centaines de chefs d'entreprise se retrouvent soudainement confrontés à une charge fiscale considérablement plus élevée. Il ne faut absolument pas sous-estimer le nombre de chefs d'entreprise qui avaient déjà commandé un véhicule hybride sur la base de la réglementation prévue. Pour certains véhicules hybrides haut de gamme, cela représente un coût fiscal supplémentaire de plus de 20 000 euros sur la durée de vie du véhicule !

Cette modification est perçue par nos membres et leurs clients chefs d'entreprise comme une forme de rupture de promesse, une atteinte à la sécurité juridique fiscale et également un signe de manque de fiabilité de la part de ce gouvernement. De nombreux chefs d'entreprise ont supposé de bonne foi que la nouvelle réglementation serait mise en œuvre puisqu'il existait un accord politique à ce sujet ; à aucun moment, aucune réserve n'a été émise quant à son approbation par l'Europe. Et le fait que les indépendants sans société puissent bénéficier d'une déductibilité plus élevée rend la pilule encore plus difficile à avaler et est perçu comme une forme de discrimination.

Mais l'impact est encore plus important. Notre profession, à savoir les comptables, est responsable de fournir des conseils corrects et fiables. Des avis ont été émis à la suite des projets de loi approuvés par l'ensemble du gouvernement. S'il s'avère que quelques mois plus tard, la réglementation approuvée par l'ensemble du gouvernement tombe complètement à l'eau, de nombreux experts-comptables se sentent abandonnés, et à juste titre ! De plus, ils sont désormais confrontés à des clients mécontents (et à d'éventuelles

poursuites judiciaires) qui reprochent à nos membres de leur avoir donné de mauvais conseils.

Si notre profession ne peut plus se fier à une législation officiellement approuvée par les instances politiques, comment ses membres peuvent-ils continuer à exercer leur métier en toute conscience ?

La CRECCB vous demande poliment, mais avec insistance, de trouver une solution pour les nombreux chefs d'entreprise qui ont déjà commandé une voiture hybride et se sentent désormais discriminés par rapport aux indépendants sans société qui, apparemment, peuvent bénéficier du nouveau régime.

Une telle solution devrait bien sûr être conforme aux exigences européennes. Nous pensons par exemple à un amortissement fiscal accéléré pour les véhicules hybrides déjà commandés, associé à une déduction fiscale de 75 % pour cette année et de 100 % pour l'année suivante.

Une telle solution permettrait de dissiper le sentiment de discrimination chez nos clients chefs d'entreprise, d'éviter des procédures devant la Cour constitutionnelle et, en outre, d'envoyer un signal fort indiquant que vous, et par extension le gouvernement, tenez votre parole et ne laissez pas tomber vos électeurs.

Nous comptons sur vous pour rétablir la confiance dans la bonne gouvernance et pour valoriser le travail des professionnels de la comptabilité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Ludo Van den Bossche
Président KVABB - CRECCB